



SILA LÉGION D'HONNEUR M'ÉTAIT CONTÉE

1802

© SMLH

Paris
Hôtel de Salm
grande chancellerie
de la Légion
d'honneur

© Lucie Peyrou

Il y a plus de
200 ANS
naissait la
LÉGION
D'HONNEUR



Le Premier Consul

Jean-Antoine Gros (Musée de la Légion d'honneur)

« C'est le ruban
que vous porterez sur la
poitrine et qui dira à vos
camarades, à vos familles,
à vos concitoyens,
que celui qui la porte
est un brave ».

Naparte

PENDANT LA RÉVOLUTION

Suppression des ordres de la Monarchie



LOI

Relative à la Fabrication de la menue Monnoie avec le métal des Cloches.

Donnée à Paris, le 6 Août 1791.

LOUIS, par la grace de Dieu, & par la Loi constitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS: A tous présents & à venir, SALUT. L'Assemblée Nationale a décrété, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du 3^e Août 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu son Comité des monnoies, tant sur les moyens d'exécution de son Décret du 25 Mai; sur l'emploi en monnoie du métal

LA LOI DU 6 AOÛT 1791

La constitution de 1791 abolit les distinctions monarchiques, contraires à l'esprit égalitaire de la Révolution.

La Légion d'honneur créée en 1802 se rapproche de l'Ordre de Saint-Louis par la couleur de son ruban et surtout par son appréciation du mérite et non de la naissance.



Ordre de Saint-Michel

instauré par Louis XI en 1469



Ordre du Saint-Espirit

fondé par Henri III en 1578

LES ORDRES ROYAUX



Ordre de Saint-Louis

créé par Louis XIV en 1693.

Exclusivement militaire et ouvert aux non-nobles, il subsiste jusqu'en octobre 1792, sous le nom de : "décoration militaire", ainsi que l'institution du **Mérite Militaire** créé par Louis XV en 1759.



*Glaive de
récompense
du Général
Mermel*

(Musée de la
Légion d'honneur)

© SMLH



Pistolet du Général Gardanne

Arme de récompense donnée
par Bonaparte après Arcole
(Musée de l'Armée)



LES ARMES DE RÉCOMPENSE ET D'HONNEUR

Avant même la Légion d'honneur, le Directoire, désireux de prouver sa reconnaissance, avait repris un usage traditionnel dans l'armée : **le don d'une arme personnelle** aux militaires qui avaient bien mérité de la Patrie.

En Italie, le 2 septembre 1797 (le 16 Fructidor An V), Bonaparte fit exécuter à Milan cent sabres avec **lame de damas**, portant gravé le nom du bénéficiaire. Celui-ci recevait en outre double-paie.



Glaive © Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Pistolet © Paris - Musée de l'Armée. D'Art. RMN-Grand Palais / Pascal Segrette

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE DÉCORATION



Naissance de la Légion d'honneur le **19 mai 1802** (29 Floréal An X).

Napoléon Bonaparte décide d'instaurer une récompense universelle au mérite pour distinguer aussi bien les **services militaires** que les **vertus civiles**.

Dès son origine, la Légion d'honneur apparaît comme un **ordre évolutif** et non comme une simple décoration. Ses membres auront à cœur de la faire vivre et de déployer des mérites nouveaux pour accéder à des grades supérieurs.





LES COHORTES

La loi de création de la Légion d'honneur et des cohortes, dans son article 2, déclarait :

Cette légion d'honneur sera composée d'un Grand Conseil d'Administration et de 15 cohortes dont chacune aura son chef-lieu particulier.

La division de la France en cohortes représente, à l'origine, une des notions fondamentales de l'institution. Les cohortes, terme issu de l'Antiquité classique, rassemblèrent les départements français en 15 puis 16 groupes (après rattachement du Piémont à la France).

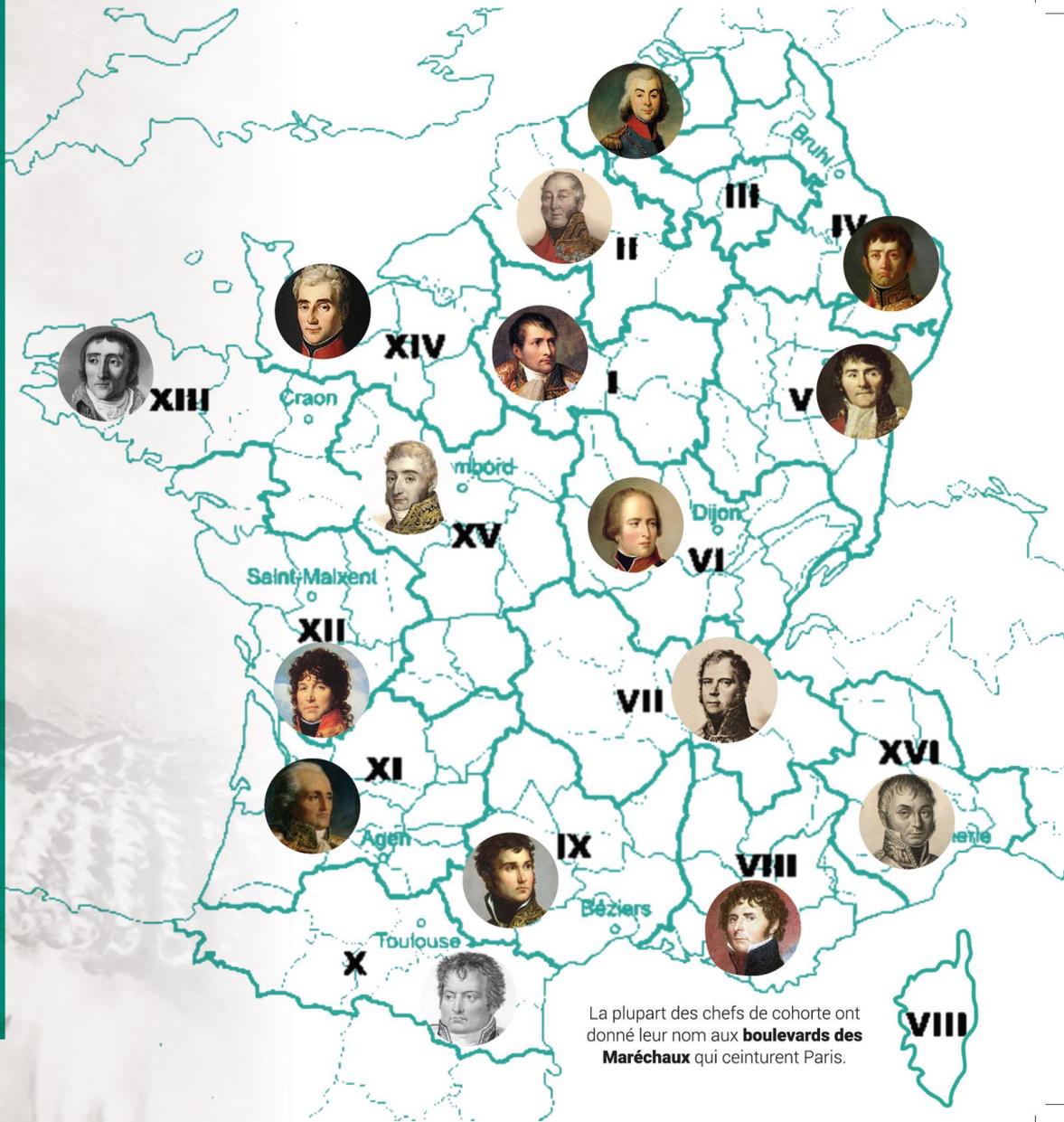
Elles devaient servir à la fois de **ralliement des légionnaires et de relais** avec le pouvoir central.

Tapis des seize cohortes

Seize médaillons symbolisent les cohortes dont les attributs sont :
Cavalerie, Infanterie, Artillerie, Marine, Génie, Législation, Peinture, Architecture, Sculpture, Astronomie, Mathématique, Chimie, Physique, Littérature, Médecine, Chirurgie, Agriculture.

LES CHEFS DE COHORTE

COHORTE	CHEF DE LA COHORTE	CHEF-LIEU
I	MARÉCHAL BERTHIER	Château de Fontainebleau
II	MARÉCHAL MORTIER	Abbaye de St-Vaast d'Arras
III	MARÉCHAL BESSIÈRES	Abbaye de St-Pierre à Gand
IV	MARÉCHAL SOULT	Château de Brühl
V	MARÉCHAL LEFEBVRE	Château de Saverne
VI	MARÉCHAL DAVOUT	Palais des Etats de Bourgogne
VII	MARÉCHAL NEY	Ancien Évêché de Vienne
VIII	MARÉCHAL BERNADOTTE	Ancien Archevêché d'Aix
IX	MARÉCHAL LANNES	Ancien Évêché de Béziers
X	VICE-AMIRAL DECRÈS	Hôtel de Malte à Toulouse
XI	MARÉCHAL MONCEY	Ancien Évêché d'Agen
XII	MARÉCHAL MURAT	Abbaye de Saint-Maixent
XIII	AMIRAL BRUIX	Château de Craon
XIV	MARÉCHAL MASSÉNA	Abbaye du Bec près Bernay
XV	MARÉCHAL AUGEREAU	Château de Chambord
XVI	MARÉCHAL JOURDAN	Château de Vénérie





LES PREMIERS DÉCORÉS

Les premières cérémonies de remises d'insignes aux civils et aux militaires eurent lieu en 1804 et étaient destinées à asseoir le prestige de la Légion d'honneur dans l'opinion publique.

Lors de la première cérémonie aux Invalides, Le Grand Chancelier rappela la **devise de la Légion d'honneur** :

« Honneur ! Patrie ! Napoléon ! Sachez à jamais la devise de la France et le gage de son éternelle prospérité »

La deuxième cérémonie au camp de Boulogne le 28 Thermidor An XII, 16 août 1804 fut plus particulièrement destinée **aux militaires titulaires d'armes d'honneur**. L'Empereur prononça la formule de serment puis, comme aux Invalides, il ajouta :



« Et vous soldats, vous jurez de défendre au péril de votre vie l'honneur du nom français à votre patrie et votre Empereur ».

100 000 voix répondirent : *« Nous le jurons ».*
Napoléon décora de sa main chaque légionnaire.
Ils furent **environ 2000** dont 13 civils.

Cérémonie des Invalides le 26 Messidor an XII - 15 juillet 1804

Jean Viger d'après Debret. (Palais de la Légion d'honneur)



SI LA LÉGIION D'HONNEUR M'ÉTAIT CONTÉE

Le siège de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, institution d'Etat, est situé dans l'**Hôtel de Salm**, bâtiment historique, au cœur de Paris. L'Hôtel de Salm, devenu palais de la Légion d'honneur en 1804, abrite la résidence du grand chancelier de la Légion d'honneur et les services administratifs de l'institution.

Son aile orientale est réservée au **musée de la Légion d'honneur** et des ordres de chevalerie. Ouvert en 1925, c'est l'un des rares musées au monde spécialisés dans le domaine des décorations françaises et étrangères.

De nos jours



Palais de Salm
Grande Chancellerie
de la Légion d'honneur
Façade

© Chrysalis Lucière

LES INSTANCES DIRIGEANTES

Le grand maître

Le **chef de l'État** est le grand maître de la Légion d'honneur depuis sa création. À ce titre, il statue en dernier ressort sur toutes les questions concernant l'Ordre.

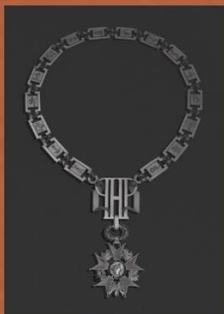
Le grand chancelier

Choisi parmi les Grand' Croix de la Légion d'honneur, le grand chancelier est **nommé par le Président de la République** pour un mandat de six ans renouvelable. Il préside le conseil de l'Ordre et dirige la grande chancellerie.

Le conseil de l'Ordre

Le conseil de l'Ordre est composé de **16 membres** représentatifs de la diversité d'activités du pays et eux-mêmes décorés des ordres nationaux. Ils sont nommés par le grand maître sur proposition du grand chancelier.

Le conseil de l'Ordre examine toutes les propositions de nomination et promotion dans l'Ordre et juge de leur recevabilité. Chaque année, il rejette environ 15 % des propositions.



FONCTIONNEMENT DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le code de la Légion d'honneur

Les deux guerres mondiales et les guerres d'indépendance ont conduit à une augmentation des effectifs de l'Ordre (plus de 300 000 membres en 1962). Afin de redonner à la Légion d'honneur sa vraie place dans la société, le général De Gaulle donnera l'impulsion d'un **nouveau** code de la Légion d'honneur qui définit le fonctionnement de l'Ordre. Le nombre maximum des membres est fixé à **125 000 légionnaires vivants**. Ils sont aujourd'hui 93 000.

1962 - Promulgation du code de la Légion d'honneur

1963 - Création de l'Ordre national du Mérite

2008 - Mise en place de la parité Hommes-Femmes dans les promotions civiles

2017 - Réforme des ordres nationaux. Réaffirmation des critères d'attribution et diminution des contingents.

80% de chevaliers, 17% d'officiers, 3% de commandeurs, 300 Grands-Officiers, 75 Grand-Croix.

58 ans : âge moyen d'entrée dans la Légion d'honneur.

4 promotions par an : le 1^{er} janvier et le 14 juillet pour les civils, au printemps pour les militaires de réserve et en juillet pour ceux d'active.

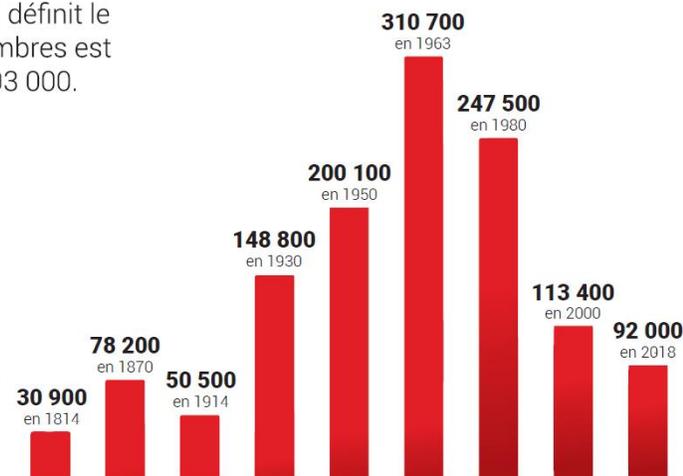


Le respect du principe de séparation des pouvoirs

Le Président de la République, grand maître de l'Ordre, **fixe par décret pour 3 ans les contingents annuels** de croix et la répartition par ministères.

Seuls les ministres peuvent proposer des personnes pour nomination et promotion. C'est une autorité indépendante, le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, qui juge de la conformité de ces propositions.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur, qui est également chancelier de l'Ordre national du Mérite, préside le conseil et en **soumet les décisions au Président de la République.**



Les Légionnaires

LA LÉGION D'HONNEUR AUX ÉTRANGERS

Anne Morgan

Humaniste et philanthrope,
1^{re} & 2^{de} guerres mondiales.

Charlie Chaplin

Les étrangers peuvent être décorés de la Légion d'honneur s'ils ont **rendu des services à la France** ou **encouragé des causes qu'elle défend** : les droits de l'Homme, la liberté de la presse, les causes humanitaires par exemple.

Les **échanges diplomatiques** sont également l'occasion d'attributions de la Légion d'honneur.

Les étrangers ne sont pas membres de la Légion d'honneur, car ils ne sont pas reçus dans l'Ordre.



*Héros du Thalys
lors d'une attaque terroriste*

Quatre Américains et un Britannique
ont reçu la Légion d'honneur.
De haut en bas :
Spencer Stone, Anthony Sadler,
Alek Skarlatos, Chris Norman
et Mark Moogalian

*Alexander
Fleming*

découvreur de
la pénicilline

*Dwight D.
Eisenhower*



GRADES, INSIGNES ET DIGNITÉS

Sur chacune des décorations, l'insigne de la Légion d'honneur avec son ruban rouge comporte une **traditionnelle étoile à cinq rayons doubles**, émaillée de blanc et surmontée d'une couronne de chêne et de laurier, **symboles du mérite et de l'exemplarité civils et militaires**.

Le centre de l'étoile représente à l'avant une **effigie de Cérès** entourée d'un cercle bleu portant les mots «**République Française**» et au revers, le **drapeau tricolore** et l'**étendard**, entouré de la devise «**Honneur et Patrie**», ainsi que la date de création de l'Ordre, exprimée en calendrier révolutionnaire : **29 floréal an X**.

© SMILH

Chevalier



Officier



Commandeur



Grand-Officier



Grand-Croix



LE GRAND COLLIER

Ce collier est l'apanage exclusif du grand maître de l'Ordre national de la Légion d'honneur. **Il marque l'investiture du Président de la République à la fonction de grand maître** et a été remis le 14 mai 2017 par le général d'armée Benoît PUGA, grand chancelier, à Emmanuel MACRON.

© SMLH



À son revers se succèdent les noms des présidents de la République, suivis de la date de leur prise de fonction. Il est présenté sur un coussin rouge au nouveau Président le jour de l'investiture. Les trois derniers maillons seront complétés d'ici 2032.



Le collier actuel est **en or massif** travaillé et pèse 950 grammes.

Il est conservé au **musée de la Légion d'honneur** avec celui de la IIIe République et un exemplaire de celui du Premier Empire.



Sur **les maillons de l'avers**, rappelant que la Légion d'honneur est un ordre universel, destiné à récompenser civils et militaires, sont figurées les grandes activités de la nation telles qu'elles étaient vues en 1953 : architecture et sculpture, œuvres sociales, littérature, médecine et chirurgie, agriculture, Union française, télécommunications, aviation, artillerie, infanterie, marine, blindés, industrie et commerce, connaissance du monde, musique et peinture, sciences.

Grand collier - © Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Musée de la Légion d'honneur - © Chrysièle Labrie

DROITS DES DÉCORÉS

Le port de l'insigne

Le droit de porter les insignes est le principal privilège que confère l'attribution d'une décoration française. L'insigne des deux ordres nationaux, Légion d'honneur et Ordre national du Mérite, **ne peut être porté qu'après la cérémonie de remise de décoration**. Les Français qui reçoivent une **décoration étrangère** doivent adresser au grand chancelier une demande d'autorisation avant de l'accepter et de la porter.

Le traitement

Une nomination ou promotion dans la Légion d'honneur est accompagnée, pour les militaires d'active et les anciens combattants titulaires de titres de guerre, d'une **somme symbolique**. Pour la Légion d'honneur, ce traitement annuel s'échelonne de 6,10 € pour les chevaliers à 36,59 € pour les Grand'croix.



Les Déeselles de la Légion d'honneur – Saint-Denis Maison d'éducation



L'admission dans les maisons d'éducation

Actuellement, **les filles, petites-filles et arrière-petites-filles de décorés** des ordres nationaux et de la Médaille militaire peuvent faire leurs études en internat dans ces maisons d'éducation, collège et lycée d'enseignement public, gérés par la grande chancellerie. La maison d'éducation des Loges, en forêt de Saint-Germain-en-Laye, accueille 500 élèves en classes de collège et la maison d'éducation de Saint-Denis, dans l'ancienne abbaye royale, accueille 500 jeunes filles en lycée, hypokhâgne-khâgne et BTS de commerce international. L'admission se fait en fonction des résultats scolaires, de la motivation de l'élève et de son contexte familial.

Le brevet du Légionnaire

Il n'est remis qu'après la cérémonie de décoration et porte la **signature du Président de la République**. Le brevet est le seul document officiel attestant de l'appartenance à l'Ordre.

DEVOIRS DES DÉCORÉS

Être titulaire d'une distinction honorifique confère peu de droits matériels et beaucoup de **devoirs moraux**. L'engagement est avant tout civique et éthique. Le sentiment d'appartenance à un ordre, qui oblige ses membres à certaines **règles de bonne conduite et de savoir-vivre**, est un engagement tacite auquel tout décoré doit se soumettre.

Tout acte contraire à l'honneur commis par un décoré est susceptible d'entraîner des peines disciplinaires. Il existe trois sanctions, d'importance croissante :

- **Le blâme,**
- **La suspension,** dont la durée varie selon la gravité de la faute,
- **L'exclusion définitive,** automatique en cas de condamnation par les tribunaux pour crime ou peine supérieure à un an de prison ferme.

Les deux dernières sanctions sont prononcées par le Président de la République et chacune fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Pour les étrangers, la sanction consiste en une mesure de retrait de la décoration prise par décret.



Modèle de décret relatif à la discipline des membres de l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du, pris sur le rapport du Premier ministre et sur proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, après avis du conseil de l'ordre, par application du titre V (Discipline) du livre I^{er} du code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, et notamment des articles R.89 (2^e), R.95, R.96, R.106 (alinéa 1^{er}), R.110 (alinéa 2) et R.168 dudit code, est suspendu pour une durée de dix ans, à compter de la date de notification à sa personne du présent décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à sa qualité de membre de la Légion d'honneur et, durant le même temps, privé du droit de porter toute décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
M....

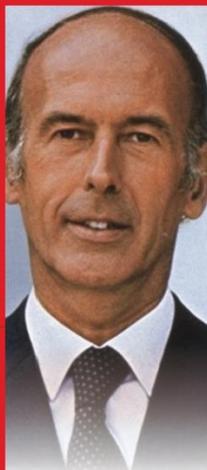
Remise de la croix de grand officier au général Leclerc - Colmar Février 1945



Georges Pompidou

4200 décorés par an

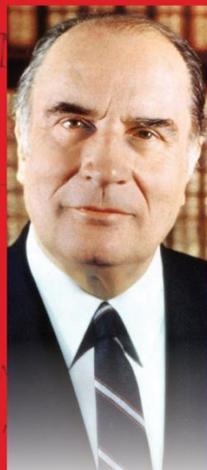
20473 en 4 ans et 10 mois



Valéry Giscard d'Estaing

4600 décorés par an

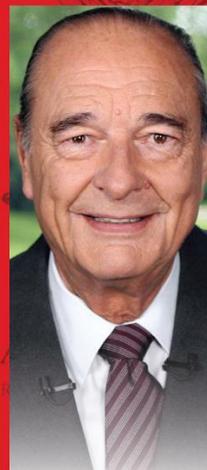
32204 en 7 ans



François Mitterrand

3452 décorés par an

48328 en 14 ans



Jacques Chirac

3440 décorés par an

41200 en 12 ans



Nicolas Sarkozy

3461 décorés par an

17305 en 5 ans



François Hollande

3444 décorés par an

17220 en 5 ans



Emmanuel Macron

Les contingents pour la période 2018-2020 ont été fixés à 2800 attributions maximum par an.

LES PRÉSIDENTS

et les promotions de la Légion d'honneur depuis 1969

LES FEMMES

et la Légion d'honneur

C'est le **Prince-Président Louis-Napoléon** qui, **en 1851**, fut le premier à faire entrer une femme dans la Légion d'honneur. **Angélique DUCHEMIN**, veuve BRULON, avait combattu en Corse dans les armées de la Révolution. Sous son règne, **Napoléon III** décora encore six femmes: Madame **ABICOT de RAGIS**, **quatre religieuses** et l'artiste peintre **Rosa BONHEUR**.

La première actrice décorée à ce titre fut **Julia BARTET**, **en 1906**. Madame **Sarah BERNHARDT** reçut la Légion d'honneur **en 1914**. Les événements de la Grande Guerre permirent à un millier de femmes de recevoir la croix.

Le 11 janvier 1931, **Anna de NOAILLES** devenait la première femme Commandeur. La dignité de Grand Officier a été accordée **en 1953** à la **Maréchale LYAUTEY** et à **COLETTE**. **En 1998**, le **Président Jacques CHIRAC** a remis à Madame **Geneviève ANTHONIOZ - DE GAULLE** le grand cordon, faisant d'elle la première Française Grand'Croix de la Légion d'honneur.

On note aussi:

- Général **Valérie ANDRÉ**
- Madame **Germaine TILLON**
- Madame **Simone VEIL**



LES DÉCORATIONS

gérées par la grande chancellerie

La grande chancellerie assure l'administration des décorations nationales :

- L'Ordre national de la Légion d'honneur
- La Médaille militaire.
- L'Ordre national du Mérite
- La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

La grande chancellerie est l'interlocutrice de la **Présidence de la République, des ministères, des ambassades et des préfetures.**

Elle est en outre **garante de l'harmonie du système national de récompenses** et sert de référent pour toute question de principe relative aux décorations.



Ordre national de la Légion d'honneur



Médaille militaire



Ordre national du Mérite



Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

LA MÉMOIRE DES DÉCORÉS EN CHIFFRES

200 ans
d'archives

2,2 millions
de dossiers

900 000
décorés de la
Légion d'honneur

1 million
de Médaillés militaires

300 000
décorés de l'Ordre
national du Mérite



Une résidence de la SMLH: le Château du Val à Saint-Germain



L'Honneur en action, les lauréats de 2017

© SMLH

SMLH



Honneur – Patrie - Solidarité

**SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR**

UN ENGAGEMENT

*La Légion
d'honneur au cœur*

La S.M.L.H. est née en 1921 de la volonté du grand chancelier **pour subvenir aux besoins des soldats blessés lors de la Première Guerre mondiale** et décorés de la Légion d'honneur.

Dès sa création, cette association a été animée par un **esprit de solidarité** qui allait permettre aux légionnaires les plus favorisés de contribuer aux besoins des plus démunis.

Une **commission d'entraide** veille à garantir une fin de vie décente à des personnes méritantes.

La **résidence du château du Val** à Saint-Germain-en-Laye propose toute l'année des séjours adaptés à chaque sociétaire.

*Les trois missions
de la SMLH*

1. Concourir au prestige de l'Ordre national de la Légion d'honneur et **contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture** de la France sur le territoire national comme à l'étranger.

2. Promouvoir, dans la société française, **les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique**, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse.

3. Participer à des activités ou des **actions de solidarité nationale** tout en renforçant les liens d'entraide entre les membres.

Honneur et Patrie

Depuis 2004, la SMLH délivre un prix littéraire : "Honneur et Patrie"

L'Honneur en action

Créé en 2010, l'Honneur en action, grâce à un **mécénat d'entreprises**, récompense des projets qui nécessitent un soutien matériel, humain ou financier et sont fédérés au niveau des sections. Les entreprises partenaires à l'heure actuelle sont Dassault Aviation, Total et L'Oréal.

Le jury retient chaque année une vingtaine de projets (lauréats et labellisés).



Amiral Alain Coldefy, Président de la SMLH



Général Augustin Dubail, fondateur de la SMLH, grand chancelier de la Légion d'honneur de 1918 à 1934



Foulard du bi-centenaire.

SMLH UNE ORGANISATION

*Un point de départ,
pas une fin*

La Légion d'honneur engage ses membres à **continuer à servir la Nation**. Ensemble, les légionnaires doivent donner du sens à cette distinction, porter ses valeurs et les traduire **auprès de ceux qui se trouvent en difficulté**.

À ce titre, la Légion d'honneur est **un point de départ** vers de nouvelles actions **et non une fin** en forme de consécration. L'Honneur en action est une façon de traduire cet engagement au quotidien.

*Un maillage territorial
au plus près du terrain*

Le conseil d'administration fait vivre la SMLH. Il donne l'impulsion de la politique générale et définit les actions à mettre en œuvre. En 2012, il a décidé d'aider au renforcement de la place de la Légion d'honneur au sein de la Nation, en inscrivant une nouvelle mission dans les statuts de la SMLH : « **Participer à des activités ou actions de solidarité nationale tout en renforçant les liens d'entraide entre membres** ». **Les 130 sections françaises, les 63 sections étrangères et les 601 comités** sont le bras armé de la SMLH. Quotidiennement, ils incarnent la volonté de continuer à agir. Ils irriguent le territoire et sont un lien vivant entre les membres. **Les sections** coordonnent l'action de la SMLH sur le terrain. **Les comités** assurent le lien avec tous les sociétaires.

*Actions entreprises par
les sections et les comités*

En 2016, par exemple

2 455
actions de solidarité

2 095
actions menées dans le cadre
de L'Honneur en action

19 236
actions d'entraide

7 385
actions concourant au
prestige de l'Ordre.

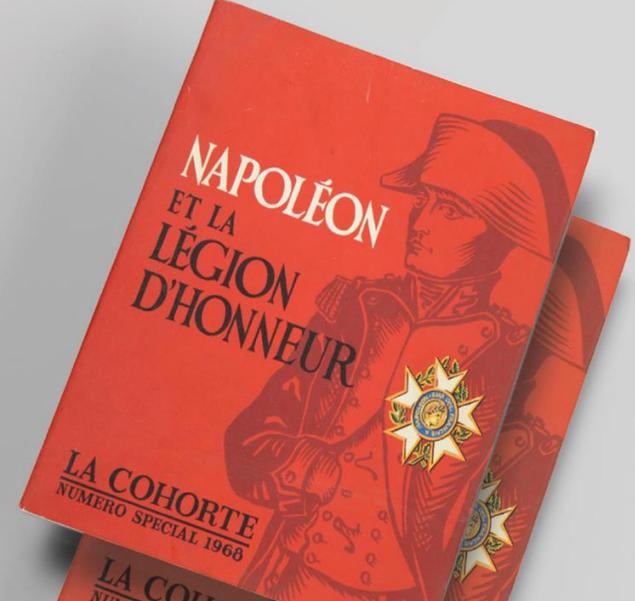
Au-delà des frontières

La SMLH est présente dans 63 pays.

Les sections doivent maintenir un lien avec la France et contribuer à la promotion de la Légion d'honneur et de la SMLH dans leur pays.

Lorsqu'il n'existe pas de section dans un pays, ou s'ils le souhaitent, **les légionnaires étrangers peuvent adhérer directement au siège de la SMLH**.

C'est ainsi que plus de 90 Nord-Américains sont rattachés au siège à l'Hôtel national des Invalides



© SMLH

UN RAYONNEMENT SMLH

Société des Membres de la Légion d'Honneur

sur internet : www.smlh.fr

son magazine : La Cohorte

Hôtel National des Invalides

75700 Paris cedex 07

Tél. : 01 47 05 78 31

Dons et legs à la SMLH,
reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922

EXPOSITION

«SI LA LÉGION D'HONNEUR M'ÉTAIT CONTÉE»

Initiation, conception et promotion

Jacques Favier

Président de la Section des Hauts-de-Seine Centre

Christiane Guillard

Présidente du Comité de Boulogne

Jean-Louis Norre

Secrétaire Général du Comité de Boulogne

Remerciements

Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Société des Membres de la Légion d'honneur

Mairie de Boulogne-Billancourt

Comité d'Entente des Anciens Combattants de Boulogne

Musée de l'Armée

Réunion des Musées Nationaux

Réalisation graphique

Guillaume Claus / Philippe Roser
www.impact-positif.fr

Impression

Scanjet
www.scanjet.fr